

Direction générale adjointe DGA Territoires Angers, le 16/11/2023

Direction Ingénierie territoriale et environnement

> Service Domaine public fluvial

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

BASSIN DE LA MAINE

AVIS A LA BATELLERIE

RIVIERE: LA SARTHE

Référence: Avis_CD49_23_58_Sarthe

La Présidente du Conseil départemental

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°D3-98-331 du 7 avril 1998 modifiant le règlement de gestion du seuil en Maine ;
- Vu le règlement général de police de la navigation intérieure ;
- Vu l'arrêté n°DDT49/SRGC-ULN/2017-003-008 du 9 février 2017 portant Règlement particulier de police de la navigation sur les rivières du bassin de la Maine ;
- Vu l'arrêté SGAR/DRE $n^{\circ}693$ en date du 26 décembre 2007, portant constatation du transfert du domaine public fluvial au Conseil Général de Maine et Loire ;
- Considérant la cote de hauteur d'eau relevée à l'échelle limnimétrique aval de l'écluse de Cheffes, sur la Sarthe ;

Pour des raisons de sécurité, les usagers du Bassin de la Maine sont informés de la fermeture de l'écluse de Cheffes dans le sens amont vers aval (descente), à compter de ce jour 16h00 et ce jusqu'à nouvel avis.

Pour la Présidente du Conseil départemental et par délégation,

L'adjointe au directeur de l'ingémerie territoriale

et de l'environnement

Anne-Sophie Denechaud